

# Mettre en place la liaison CM-6<sup>e</sup>

Jérémy Hammerton



Cet ouvrage suit l'orthographe recommandée par les rectifications de 1990 et les programmes scolaires.

Voir le site

<http://www.orthographe-recommandee.info> et son miniguide d'information.

ISBN : 978-2-7256-3739-6

© Retz, 2019

Introduction .....	4
--------------------	---

## **La liaison école-collège et son cadre institutionnel**

1. Un processus engagé de longue date .....	8
2. Un responsable de la liaison école-collège dans les établissements : le coordonnateur de cycle.....	27

## **Préparer une liaison école-collège efficace**

3. Quelle liaison école-collège existe-t-il déjà dans mon établissement ? .....	32
4. Préparer et informer les équipes .....	36
5. Constituer un groupe, un réseau.....	41

## **Préconisations, projets, actions : engager la liaison école-collège**

6. Aller à la rencontre de « l'autre » .....	50
7. Harmoniser les pratiques, les démarches pédagogiques.....	61
8. Mettre les élèves au cœur des projets .....	85

Conclusion .....	91
------------------	----

Bibliographie/Sitographie.....	95
--------------------------------	----

# Introduction

La publication tous les trois ans des résultats de l'enquête PISA, le Programme international pour le suivi des acquis des élèves, suscite traditionnellement des réactions, voire des critiques, quant aux résultats du système éducatif français. Quand bien même la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE<sup>1</sup> et que, par ailleurs, cette enquête est contestée par certains spécialistes, l'annonce des conclusions de cette enquête est souvent l'occasion de remettre en question le niveau de la scolarisation dans notre pays (en partie légitime, certes, en ce qui concerne notamment les inégalités scolaires) et de pointer du doigt les lacunes de l'école et du collège<sup>2</sup>. L'observation et l'analyse de difficultés croissantes (ou en tout cas mieux repérées) chez les écoliers et collégiens français est patente : le constat étant fait, reste à trouver les solutions pour résoudre ces problèmes. Chaque acteur de l'Éducation nationale, du ministère aux parents en passant par les enseignants, bien sûr, a non seulement conscience de ces difficultés et a tenté d'apporter des éléments de réussite, et ce depuis longtemps.

Un des leviers d'action mis en avant par l'institution est celui d'une continuité à créer ou à consolider, quand elle existe, entre l'école primaire et le collège. Chacun sait que l'entrée en 6<sup>e</sup> pour un jeune de 11-12 ans est une étape fondamentale dans son parcours scolaire. Le cap à passer entre l'école primaire et ses habitudes d'une part et le collège et ses particularités d'autre part se révèle pour certains élèves un obstacle difficile à surmonter faute d'anticipation, de préparation, de cohérence. Créer une liaison école-collège peut ainsi s'avérer un outil décisif pour faciliter ce moment si déterminant dans la scolarité obligatoire.

La liaison école-collège, c'est avant tout un lien à créer entre enseignants qui souhaitent développer une cohérence entre le primaire et la classe de 6<sup>e</sup>, notamment, autour d'une meilleure connaissance des programmes, d'un échange sur les pratiques pédagogiques et sur les manières de faire parvenir les élèves aux connaissances et compétences attendues, c'est-à-dire les modalités d'évaluation. Cette volonté de faire évoluer positivement leurs pratiques doit conduire les enseignants des premier et second degrés à élaborer des projets communs qui donnent sens et réussite à l'expérience scolaire de chaque élève.

Le contexte institutionnel depuis 2013 et plus particulièrement depuis la rentrée 2016 a été particulièrement chargé pour les écoles primaires et les collèges : la réforme du collège est entrée en application et la redéfinition des cycles d'apprentissage

---

1. D'après les derniers résultats de l'enquête PISA de 2015, publiée en 2016.

2. Il s'agit plus particulièrement de critiques à l'encontre de l'école et du collège puisque cette enquête porte sur une population de jeunes de 15 ans, âge correspondant en France à la sortie du collège ou à l'entrée du lycée.

s'est poursuivie, notamment pour le cycle 3, celui-ci unissant désormais les cours moyens (CM1 et CM2) et la classe de 6<sup>e</sup>. C'est ainsi que la pertinence de mener une liaison école-collège efficace se révèle capitale et nécessaire. Tout ceci ne peut se faire que par étapes, sur plusieurs années.

## Planning de mise en place de la liaison école-collège

Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3
<ul style="list-style-type: none"><li>– Mise en place du conseil école-collège</li><li>– Premières rencontres entre enseignants</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Premières concertations</li><li>– Travail sur les pratiques pédagogiques</li><li>– Propositions de projets pédagogiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Lancement des projets</li><li>– Réflexion sur l'évaluation</li><li>– Mise en œuvre des projets</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Harmonisation sur l'évaluation</li><li>– Poursuite des projets et actions</li></ul>

En qualité de coordonnateur pédagogique de cycle 3 dans mon collège et pour quatre écoles primaires de proximité, j'ai l'occasion de travailler en équipe écoles-collège et d'expérimenter des projets concrets de mise en œuvre de la liaison CM-6<sup>e</sup>. Nous avons assez vite eu à faire face à la quasi-absence de pistes concrètes données par l'institution pour des actions qui ne vont pas forcément de soi : faire travailler ensemble des enseignants du primaire et du secondaire, ayant des pratiques, des représentations, des codes différents. C'est donc avec beaucoup de pragmatisme que nous avons tenté de lancer la liaison école-collège.

Cet ouvrage se veut être un guide pratique pour les enseignants de CM et de 6<sup>e</sup> et a pour ambition de rappeler le cadre institutionnel de la liaison CM-6<sup>e</sup>, de la relier aux nouveaux programmes et au nouveau socle et de proposer des projets concrets, des mises en œuvre, des activités possibles entre enseignants de CM et 6<sup>e</sup> et entre élèves du cycle 3. Il s'appuie notamment sur des expérimentations réalisées par une équipe d'enseignants du primaire et du secondaire que je tiens à remercier ici. Le but est de proposer des pistes de travail, des outils de réflexion aux enseignants de CM et de 6<sup>e</sup> afin de mettre en œuvre de manière efficace et efficiente la liaison école-collège dans le cadre du cycle 3 et plus particulièrement de fournir des démarches concrètes pour les enseignants et les élèves.

Il s'agit de proposer une relecture des « directives » officielles et leurs enjeux, d'insister sur le nécessaire travail de préparation en amont de la liaison autour d'équipes et de présenter des mises en œuvre concrètes d'actions avec les enseignants et les élèves. Chaque chapitre propose des exemples, des bonnes pratiques et des documents pour mettre en application effectivement les pistes de travail proposées.

# La liaison école-collège et son cadre institutionnel

<b>1. Un processus engagé de longue date</b> .....	8
Un nouvel élan récent .....	8
Une « innovation » pas si nouvelle... ..	9
Une dynamique inédite avec l'institution du « socle commun » .....	9
Quels enjeux et quelles finalités ? .....	10
<b>2. Un responsable de la liaison école-collège</b>	
<b>dans les établissements : le coordonnateur de cycle</b> .....	27
Une « mission particulière » .....	27
Une responsabilité à questionner .....	28
Une responsabilité de pilotage et de management .....	29
Engager la liaison école-collège, c'est conduire un changement .....	29

# Un processus engagé de longue date

C'est la loi du 8 juillet 2013 « d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » [Doc. 1](#) et plus particulièrement les articles 58 et 59 ainsi que les textes règlementaires qui l'accompagnent qui posent le cadre nouveau d'une liaison école-collège modernisée. Modernisée car pas tout à fait nouvelle...

---

## Un nouvel élan récent

---

Pour stimuler la continuité entre l'école et le collège, de nombreuses mesures découlant de la loi du 8 juillet 2013 ont été mises en place, comme :

- la nouvelle organisation des cycles qui crée un cycle de consolidation comprenant les classes de CM1, de CM2 et de 6<sup>e</sup>, le cycle 3 [Doc. 2](#) ;
- la mise en place du conseil école-collège (qui fera l'objet d'un point plus particulier dans le chapitre 5) [Doc. 3](#) ;
- le nouveau socle commun de connaissances et de compétences [Doc. 4](#) ;
- les nouveaux programmes pour les cycles 2, 3 et 4<sup>1</sup>, qui nécessitent pour le nouveau cycle 3 un travail nécessaire des collègues du primaire et du secondaire quant aux progressions par domaine de compétences et par discipline de la classe de CM1 à celle de 6<sup>e</sup> ;
- le livret scolaire unique qui doit comporter des bilans de fin de cycle, dont « les modalités d'évaluation des apprentissages [...] sont définies par les enseignants en conseil de cycle » [Doc. 5](#) .

D'autres préconisations peuvent apparaître dans les circulaires de rentrée comme celle de la rentrée 2014 [Doc. 6](#) , première rentrée de la « Refondation de l'école de la République » qui précise l'esprit de cette réforme. Elle insiste notamment sur la mise en place du « conseil école-collège », sur lequel nous reviendrons un peu plus loin, et qui « doit renforcer la continuité entre le premier et le second degré en proposant des actions de coopération, des enseignements et des projets pédagogiques communs visant à l'acquisition par tous les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Plus largement, pour favoriser la fluidité

---

1. Arrêté du 9 novembre 2015, publié au *JO* du 24 novembre 2015.

des parcours, ce sont toutes les transitions qui doivent être mieux accompagnées : [...] ; celle entre chaque cycle, à l'école comme au collège ; [...] en étant attentif aux acquis des élèves, aux méthodes de travail, à la continuité de l'orientation et au repérage des signes précurseurs du décrochage ». En outre, la réforme du collège rend inévitables de nouvelles relations école-collège [Doc. 7](#).

Si la loi de 2013 rend incontournable et formelle la liaison école-collège, celle-ci existait auparavant dans de nombreux établissements, au moins de manière informelle par certaines actions sur lesquelles nous reviendrons plus tard mais aussi du fait de dispositions réglementaires datant pour certaines de la loi Haby de 1975.

## Une « innovation » pas si nouvelle...

Depuis l'instauration du collège unique en 1975, la question de la liaison école-collège a été posée régulièrement au gré des réformes et des ministères qui se sont succédé. Dans une circulaire datant de 1977 intitulée « Liaison entre école et collège (cours moyen deuxième année-sixième) » [Doc. 8](#), on souligne les « risques de perturbation » que peut entraîner « tout passage marqué par une modification des conditions ou des formes de l'enseignement ». Il est déjà question d'organiser une visite du collège pour les futurs élèves de 6<sup>e</sup>, d'anticiper les changements importants que connaissent les élèves à l'entrée en 6<sup>e</sup>, comme la mise en place d'un emploi du temps hebdomadaire fixe en CM2, et même d'organiser des rencontres entre enseignants du primaire et du collège...

La mise en place des évaluations nationales en CE2 et en 6<sup>e</sup>, par la loi d'orientation sur l'Éducation de 1989, va servir la liaison école-collège notamment par l'exploitation des résultats.

## Une dynamique inédite avec l'institution du « socle commun »

La « loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École » du 23 avril 2005 a établi un « socle commun de connaissances et de compétences », défini comme un minimum indispensable à maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. L'instauration du socle ouvre une nouvelle dynamique dans la liaison école-collège. Il associe l'école au collège en donnant comme finalité au temps de la scolarité obligatoire l'acquisition du socle commun pour les élèves. De plus, les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), inscrits dans la loi de 2005 et destinés aux élèves qui rencontrent des difficultés dans l'acquisition du socle commun, deviennent un outil au service de la liaison, comme prévu par la circulaire de préparation de la rentrée 2011 qui préconise l'élaboration de PPRE passerelles [Doc. 9](#) :

« Ce PPRE passerelle définit les objectifs d'apprentissage prioritaires et les modalités de poursuite des aides engagées dès le début de la sixième. »

Cette même circulaire prévoit un renforcement de la continuité entre école élémentaire et collège par la mise en place de commissions de liaison, organisées avant la fin de l'année de CM2, pour assurer la meilleure continuité de la prise en charge des élèves dès leur arrivée au collège.

Aujourd'hui, la liaison CM-6<sup>e</sup> entre dans une nouvelle dynamique de coordination entre école et collège.

## Quels enjeux et quelles finalités ?

La liaison école-collège en général porte en elle une double finalité : des objectifs pour les élèves d'une part, et pour les enseignants d'autre part.

Pour les élèves, il s'agit avant tout de donner une cohérence aux attendus du socle dans le cadre du cycle 3. C'est aussi les aider à se projeter dans le collège, dans leur année de 6<sup>e</sup>. Cela doit permettre aux élèves de découvrir progressivement la pédagogie et l'organisation du collège (attentes des professeurs, devoirs à la maison, emplois du temps, règles de vie...). Par ailleurs, il s'agit aussi de mettre en place un meilleur suivi des élèves, notamment les élèves en difficulté en début de 6<sup>e</sup> : éviter une rupture qui peut s'avérer un facteur d'échec pour l'élève entrant au collège, éviter le décrochage scolaire.

Pour les enseignants, l'enjeu est avant tout d'atténuer le cloisonnement entre les enseignants de l'école et ceux du collège : permettre un rapprochement des pratiques pédagogiques entre enseignants de CM et de 6<sup>e</sup>, remédier aux « incohérences » dans les apprentissages, réfléchir à l'harmonisation des pratiques.